

façons d'intégrer les pays en développement au système commercial international et d'intensifier leur participation à ce système, le Canada a activement pris part à ces négociations.

À la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil économique et social (ECOSOC) et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Canada s'est efforcé de rendre plus efficaces les délibérations sur les questions économiques internationales. Grâce à ces efforts, les travaux du Secrétariat se sont poursuivis avec plus d'efficacité et d'objectivité, et ont permis de prévoir le déroulement de certaines des activités (p. ex. moment choisi pour la tenue des réunions du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED) et d'en arriver à un consensus sur des points qui touchent directement les pays en développement, comme la dette et les produits de base.

Cette année encore, la communauté internationale s'est dite préoccupée par les problèmes de dette auxquels se heurtent bon nombre de pays en développement. Le « Plan Baker », annoncé en octobre 1985, a reçu un vaste appui international et a connu un certain succès. Toutefois, si la Banque mondiale a contribué de façon importante à l'exécution du plan, les autres parties dont on envisageait la participation à l'origine n'ont pas toutes répondu à l'appel. Lors des réunions annuelles de la Banque mondiale et du FMI tenues en septembre 1986, le Canada et d'autres pays ont instamment prié toutes les parties — pays créditeurs, débiteurs, institutions multilatérales et banques commerciales — de renouveler leur engagement à l'endroit de l'ajustement axé sur la croissance.

De plus, on a également pris conscience de façon plus intense des problèmes de dette des pays en développement les plus pauvres, surtout (mais non exclusivement) dans les pays d'Afrique subsaharienne. Même si la dette de ces pays n'est pas d'une importance telle qu'elle menace le système financier international, sa répercussion sur les économies fragiles des pays en cause est énorme. Comme une portion substantielle de la dette revenait aux créanciers officiels (gouvernements et banques multilatérales), on en a déduit que le mouvement devait venir de ces milieux là. En mars 1987, les gouvernements étudiaient à diverses occasions les nouvelles mesures qui pourraient être prises pour alléger le fardeau de la dette des nations les plus pauvres. Grâce à la mise en place de la Facilité d'Ajustement Structurel du FMI et avec l'achèvement des négociations dans le cadre de la huitième reconstitution des ressources de l'AID (12,4 milliards de dollars US au total), la situation s'est sensiblement améliorée. L'une et

l'autre initiatives ont été appuyées sans réserve par le Canada.

Le Canada a continué de s'intéresser de près aux problèmes de développement à long terme de l'Afrique subsaharienne. En mai 1986, lors de la treizième session extraordinaire des Nations Unies consacrée à l'Afrique, le ministre des Relations extérieures a annoncé que le Canada offrirait à quatorze pays de ce continent un moratoire sur le remboursement des prêts d'Aide publique au développement qui leur ont été accordés, ce qui représente jusqu'à 250 millions de dollars en paiements différés sur une période de quinze ans. Par ailleurs, l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies a été nommé conseiller spécial du secrétaire général pour assurer le suivi de la Session extraordinaire. En se rendant au Sénégal et au Zimbabwe en février 1987, le premier ministre Mulroney est venu donner son soutien politique aux efforts de ces pays. En 1986-1987, le total de l'aide canadienne au développement de l'Afrique par toutes les filières a atteint 920 millions de dollars.

Dans son budget de février 1987, le Canada a confirmé qu'il continuerait d'accroître de façon substantielle ses dépenses d'aide et qu'il s'efforcerait de maintenir à 0,5 % la proportion APD/PNB. Ce pourcentage classe le Canada bien au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE. Le total de l'aide canadienne au développement, pour l'année financière 1986-1987, a été d'environ 2,26 milliards de dollars. Conséquemment à l'annonce faite plus tôt dans l'année selon laquelle toute l'aide future serait accordée sous forme de subventions plutôt que sous forme de prêts, le gouvernement a décidé de donner aux pays en développement la possibilité de convertir en subventions la portion des prêts consentis antérieurement par l'ACDI, et non encore déboursés. Cette décision a eu pour effet de libéraliser davantage le programme d'aide du Canada, qui a déjà fait de grandes concessions.

Le rapport du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la politique étrangère du Canada contenait 17 recommandations liées directement à l'aide au développement. Même si, en raison de leur implications, certaines des propositions méritaient un examen plus détaillé, le gouvernement, dans la réponse qu'il a faite à ce rapport, a souscrit à bon nombre des recommandations. Si l'on en juge d'après les audiences tenues et les mémoires reçus, le public s'intéresse beaucoup à la question de l'aide canadienne au pays en développement. Le Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires étrangères et le commerce extérieur a presque achevé ses travaux, qui portent principalement sur le programme d'aide, et il devrait présenter son rapport en juin 1987.